



## Le Point Info Famille

Destiné à toutes les familles, à tous les adultes avec ou sans enfant, c'est un lieu :

- d'accueil et d'information : le PIF a pour mission d'offrir une information complète, actualisée et généraliste sur les questions relatives à la vie quotidienne de tous (de la naissance à la prise en charge des ascendants),
- d'orientation : le PIF oriente les familles vers les services les plus adaptés à leurs besoins.

[www.solidarite.gouv.fr](http://www.solidarite.gouv.fr)

Menu «Famille-Enfance»

Rubrique «Points Info-familles»

## Le Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)

Destiné aux adolescents et jeunes majeurs (12 à 25 ans) en situation de mal-être personnel ou d'inadaptation sociale, c'est un lieu :

- d'accueil, de sensibilisation, de médiation, neutre, confidentiel et gratuit où les jeunes sont écoutés et orientés.
- qui s'appuie sur le centre de prévention pour les jeunes «l'AGORA», service du Conseil Général - 10bis, rue Bujault à Niort.
- ouvert tous les jours de 9h00 à 17h00.  
Tél. : 05 49 28 41 55



## Un dispositif départemental Une organisation territoriale

En Deux-Sèvres, 4 référentes du CADEF assurent la coordination et l'animation de ces réseaux :

Bocage Bressuirais et Pays  
Thouarsais :

Dominique DENARIÉ

05 49 06 34 06

dominique.denarie@cafniort.cnafmail.fr

Haut Val de Sèvre, Pays Mellois,  
Can & Plaine de Courance :

Véronique HELBERT

05 49 28 37 25

veronique.helbert@cafniort.cnafmail.fr

Can-Niort

(quartiers Clou Bouchet, Tour Chabot et Grand Nord) :

Marie-Christine UBERTI

05 49 79 79 01

marie-christine.uberti@cafniort.cnafmail.fr

Pays de Gâtine :

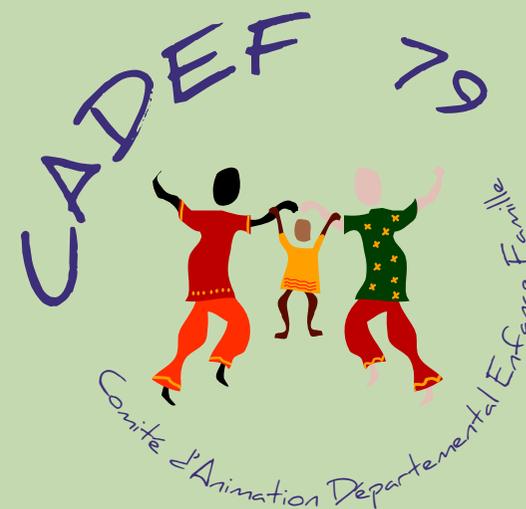
Nathalie SEGUIN

05 49 06 34 08

nathalie.seguin@cafniort.cnafmail.fr

## Les membres du Cadef

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) 79  
La caisse d'Allocations familiales (CAF) 79  
Le Conseil Général 79  
La Mutualité Sociale Agricole (MSA) 79-86  
La Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN)  
L'Inspection Académique des Deux-Sèvres



Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations



[www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

Menu «Les actions de l'Etat»

Rubrique «Jeunesse, Sports, Cohésion sociale»



## Le Comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF)

Le CADEF, copiloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la caisse d'Allocations familiales des Deux-Sèvres (CAF), est une instance partenariale de réflexion et de partage d'expériences autour de l'accompagnement à la fonction parentale et de l'accompagnement à la scolarité.

Le CADEF met en oeuvre deux dispositifs dont il est le garant :

- les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),
- les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Le CADEF soutient le Point Info Famille (PIF) et le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).

Le CADEF s'adresse :

- à toutes les familles,
- aux bénévoles et professionnels qui se mobilisent autour du lien parents/enfants.

Le CADEF se met  
au service des parents  
et au service  
des professionnels



## Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 79 est un dispositif au service des parents.

Il veille à valoriser les rôles et compétences des parents et à prendre en compte la diversité des structures familiales et des différentes formes d'exercice de la fonction parentale.

Il encourage le développement d'activités, comme par exemple :

- des groupes de parole, d'échange et de partage d'expériences,
- des lieux d'accueil et d'écoute,
- des espaces de rencontre parents-enfants des conférences-débats,
- des formations...
- des formations ...

Le REAAP est un réseau  
pour les parents  
et avec les parents



## Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité s'adressent aux élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sont mis en place, hors du temps scolaire, par des accompagnateurs formés (bénévoles et salariés), en lien avec l'école et avec les familles.

Des actions :

- de l'aide aux devoirs,
- des apports culturels,
- des formations pour les accompagnateurs

Le CLAS est un réseau  
au service des enfants  
et des parents  
en lien avec l'école

